



AR Prefecture

083-218300887-20260331-2026033-DE
Reçu le 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES

Séance du 31 mars 2026 à 18 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Karine BILLAULT – Patrick GUARINOS – Daphné YETERIAN – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Jacques OLES – Laurène PEREZ – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Fouad ABBAOUI – Charlotte PARTOUCHE – Christian TRIVERO – Isabelle GATTI – Jean-Daniel WIDMAIER – Fabien COLOMBAN – Emilie CLEMENT – Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA Rodolphe HUBERT

Absents excusés : Mikaël SCHNEIDER – Kévin MARTIN

Ont donné pouvoir : Mikaël SCHNEIDER à Jean-Daniel WIDMAIER – Kévin MARTIN à Karine BILLAULT

Date de la convocation : 25.03.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 20 jusqu'au point n°5 – 21 à partir du point n° 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 22 jusqu'au point n°5 – 23 à partir du point n°6

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, madame Laurène PEREZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-033 - Election des membres élus du conseil d'administration du centre d'action sociale

(CCAS)

Rapporteur : madame le maire Sophie ABOUDARAM

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 ;

VU la délibération n°2026-032 du 31 mars 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus ;

CONSIDERANT que cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil municipal :

PREND ACTE du dépôt de la liste de candidats ainsi présentée :

Nicole LEBON
Daphné YETERIAN
Patrick GUARINOS
Laurence GASSIER
Christian TRIVERO
Charlotte PARTOUCHE
Mireille GALIZIA
Fabien COLOMBAN

CONSTATE les résultats du scrutin.

PROCLAME ELUS, en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS :

Madame Nicole LEBON
Madame Daphné YETERIAN
Monsieur Patrick GUARINOS
Madame Laurence GASSIER
Monsieur Christian TRIVERO
Madame Charlotte PARTOUCHE
Madame Mireille GALIZIA
Monsieur Fabien COLOMBAN

PRECISE que les membres extérieurs seront nommés par madame le maire.

Résultat du vote	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Adopté en séance publique le 31 mars 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

